

PRÉFÈTE DE LOT-ET-GARONNE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à

- l'autorisation de construire et d'exploiter une canalisation de transport de gaz naturel,  
« projet Vianne »
- la déclaration d'utilité publique du projet

Une enquête publique unique est ouverte sur les communes de Thouars sur Garonne, Feugarolles, Vianne, Lavardac, Nerac, Buzet sur Baïse et Port Sainte Marie **du lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 inclus au jeudi 02 mai 2019 inclus.**

Elle porte sur l'autorisation de construire et d'exploiter une canalisation de transport de gaz naturel, « projet Vianne » et la déclaration d'utilité publique du projet. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Nerac.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés aux mairies de Thouars sur Garonne, Feugarolles, Vianne, Lavardac, Nerac, Buzet sur Baïse et Port Sainte Marie, pendant **32 jours, du lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 inclus au jeudi 02 mai 2019 inclus**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête.

Mairie de Nerac

A l'attention de M. Bernard HAAGE, commissaire enquêteur  
1, Place du Général de Gaulle,  
47600 Nérac

Les courriers et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier, document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr) pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr) à l'attention de M. HAAGE, commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

Les horaires d'ouverture des mairies sont les suivants :

Commune		lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Buzet	matin	8h 17h	8h 13h	8h 17h	8h 13h	8h17h	
	après midi						
Feugarolles	matin	8h 12h	8h 12h	8h 12h	8h 12h	8h 12h	
	après midi	13h15 17h	13h15 14h	14h 16h	13h15 14h		
Lavardac	matin	8h30 12h15	8h30 12h15	8h30 12h15	8h30 12h15	8h30 12h15	
	après midi	13h30 17h30	13h30 17h30		13h30 17h30		
Nérac	matin		8h30 12h	8h30 12h	8h30 17h15	8h30 12h	8h30 12h
	après midi	14h 17h	13h30 17h15	13h30 17h15		13h30 17h15	
Port Ste Marie	matin	8h30 12h	8h30 12h	8h30 12h	8h30 12h	8h30 12h	
	après midi	13h 17h30	13h 17h30	13h 17h30	13h 17h30	13h 16h30	
Thouars	matin		8h30 12h				
	après midi		13h30 16h30		13h30 16h30		
Vianne	matin	8h30 16h30	8h30 16h30	8h30 13h	8h30 16h30	8h30 12h	
	après midi						

Monsieur Bernard HAAGE, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

semaine		date	lundi	date	mardi	date	mercredi	date	jeudi	date	vendredi
1° semaine	matin	1-avr.	Lavardac 9h 12h	2-avr.	Nérac 9h 12h	3-avr.		4-avr.		5-avr.	Feugarolles 9h 12h
	après midi	2-avr.		2-avr.		3-avr.		4-avr.		5-avr.	
2° semaine	matin	8-avr.		9-avr.		10-avr.		11-avr.		12-avr.	Lavardac 9h 12h
	après midi	8-avr.		9-avr.		10-avr.		11-avr.		12-avr.	
3° semaine	matin	15-avr.	Vianne 9h 12h	16-avr.		17-avr.	Nérac 9h 12h	18-avr.		19-avr.	
	après midi	15-avr.		16-avr.		17-avr.		18-avr.		19-avr.	
4° semaine	matin	22-avr.		23-avr.	Vianne 9h 12h	24-avr.		25-avr.	Feugarolles 9h 12h	26-avr.	
	après midi	22-avr.		23-avr.		24-avr.		25-avr.		26-avr.	
5° semaine	matin	29-avr.		30-avr.	Thouars 9h 12h	1-mai.		2-mai.		3-mai.	
	après midi	29-avr.		30-avr.	Lavardac 14 h30 17h30	1-mai.		2-mai.	Nérac 14h15 17h15	3-mai.	

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de Lot et Garonne, en mairie de Thouars sur Garonne, Feugarolles, Vianne, Lavardac, Nerac, Buzet sur Baïse et Port Sainte Marie ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est une autorisation de construire et d'exploiter une canalisation de transport de gaz naturel, et une déclaration d'utilité publique du projet prises par le préfet de Lot et Garonne. Les demandes de renseignements concernant ce dossier sont à adresser à : TEREGA, 40 avenue de l'Europe, CS 20522, 64010 Pau cedex.

Agen, le 06/03/19

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

613

Hélène GIRARDOT